

# MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ  
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 03/04/2020

REFERENCE : MINSANTE N°60

OBJET : MÉDICAMENTS ET CONSOMMABLES

*Pour action* ☒

*Pour information* ☒

Mesdames, Messieurs,

Les estimations du nombre de patients Covid-19 à prendre en charge en réanimation (formes graves) sont très supérieures aux épidémies de grippe saisonnière les plus sévères que nous avons connues jusque-là. L'enjeu majeur de cette épidémie est la prise en charge des formes graves requérant des soins de réanimation et le risque de débordement des services adaptés, avec des contraintes fortes sur les ressources humaines et matérielles.

Dès à présent, près de la moitié des produits et équipements sont aujourd'hui en tension. Ces tensions s'expliquent par la forte augmentation de la demande nationale et mondiale, qui atteint 2000 % sur certains produits. La demande mondiale est telle que, selon l'ANSM, les capacités d'approvisionnement complémentaires par une augmentation de la capacité de production ou d'importation seront, à court terme, très contraintes et l'hypothèse d'une pénurie de certains de ces produits et matériels ne peut être exclue.

Les tensions critiques concernent aujourd'hui principalement :

- Produits d'anesthésie (ex. propofol, midazolam)
- Curares
- Filtres pour respirateurs
- Pousse-seringues
- EPI

Les autorités publiques nationales sont pleinement mobilisées pour tenter de massifier les achats de produits et équipements, par des commandes Etat, et identifier des alternatives possibles.

Pour autant la contrainte est telle qu'il est indispensable que **les pratiques professionnelles évoluent pour limiter la consommation** de ces ressources critiques d'une part et **qu'une régulation stricte soit menée, au plus près des établissements**, pour allouer leurs stocks en fonction des besoins. Cette situation risque de perdurer plusieurs mois le temps que les systèmes de santé internationaux retrouvent leur régime habituel à l'issue de la pandémie de COVID-19.

Dans ces conditions l'implication des ARS est essentielle.

Tout d'abord vous vous assurerez de la prise en compte par les établissements des recommandations faites par un groupe de travail constitué par le MSS avec notamment l'AP-HP, le CHU de Lille, les HCL, l'APHM le SSA et des sociétés savantes concernées pour proposer des modes opératoires économes des ressources. L'objectif est par exemple de

diminuer de 20% la consommation des curares. Des propositions concrètes de limitation du recours aux pousse-seringues sont également formulées.

Ces documents ont été diffusées aux établissements le 31 mars par le MARS n°2020-22 relayés par les sociétés savantes à leurs adhérents et je vous remercie donc de vous assurer que ces préconisations ont bien été prises en compte. L'économie des ressources rares est en effet indispensable pour la gestion de cette crise dans la durée.

Dans le même esprit, vous trouverez ci-jointes les recommandations de la SF2H s'agissant de la possibilité de réutilisation des surblouses à usage unique.

En outre, je vous demande d'assurer, à l'échelle de votre territoire, la régulation des stocks actuellement détenus par les établissements de santé publics et privés. Vous pourrez vous appuyer sur les GHT si cela vous semble pertinent.

Un outil de suivi permettant de visualiser en temps réel l'état des stocks des PUI s'agissant des produits de réanimation essentiels, va être déployé, le temps nécessaire, dans toutes les régions selon le calendrier prévisionnel de déploiement ci-dessous. Les PUI pourront effectuer des exports de leur SI Gestion grâce au code UCD. Vous veillerez donc à ce que l'ensemble des établissements publics et privés de votre région soient tous connectés à cet outil et facilitent les exports de leurs données de stocks.

| Date       | Région                                     |
|------------|--------------------------------------------|
| 02/04/2020 | Grand Est / Hauts de France                |
| 03/04/2020 | Bourgogne – Franche Comté / Bretagne       |
| 04/04/2020 | Centre Val de Loire / Auvergne Rhône Alpes |
| 05/04/2020 | Occitanie / Pays de la Loire               |
| 06/04/2020 | PACA / Normandie                           |
| 07/04/2020 | Nouvelle Aquitaine / Corse                 |
| 08/04/2020 | Départements d'outre-mer                   |

Sur la base de ces informations, vous faciliterez ou coordonnerez les transferts ponctuels ou les réallocations de doses entre établissements, afin de mettre en application la nécessaire régulation régionale établie dans la *Stratégie d'organisation, et de mobilisation des ressources humaines et matérielles pour la prise en charge hospitalière des patients COVID-19 nécessitant de la réanimation*. Vous pourrez notamment organiser le transfert de produits d'un établissement de santé doté de plus de 10 jours de stocks vers un établissement en tension.

Enfin, un certain nombre d'initiatives locales sont en cours pour développer des projets de conception de consommables de réanimation par imprimantes 3D. Il me paraît opportun de faciliter ces initiatives et vous trouverez à cet égard, en annexe, la liste des entreprises disposant d'imprimantes 3D, fournie par la direction générale des entreprises (DGE).

P.J :

- Recommandations de la SF2H sur les conditions de réutilisation des blouses à usage unique
- Tableau des exploitants d'imprimantes 3D

**Pr. Jérôme Salomon**

Directeur Général de la Santé

*Signé*

---

## AVIS

---

### relatif à la réutilisation de sur-blouses

02 avril 2020

---

La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) a été saisie en urgence par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) pour « *émettre un avis sur une procédure de traitement des sur-blouses à usage unique afin de permettre une éventuelle réutilisation* ».

#### La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) rappelle :

- Les sur-blouses sont des équipements de protection individuelle (EPI) à usage unique, taillés dans des matériaux a- ou pauci-particulaires.
- L'avis de la SF2H, conjointement avec la SPILF et COREB du 28 janvier 2020 précise les indications du port de ces EPI [1].
- Les récentes recommandations de l'OMS et publications scientifiques relatives aux indications et aux conditions de port des EPI dans la prise en charge des patients infectés Covid-19 [2].
- La nécessité de prendre en compte la disponibilité en temps réel des stocks de sur-blouses.
- La face externe des sur-blouses sera très vite contaminée au contact de patients infectés COVID-19 ou suspects de l'être avant confirmation.
- Le risque de contamination du personnel en cas de réutilisation d'une sur-blouse sans traitement adapté par la manipulation de cette dernière.
- Les autres mesures d'ordre général visant à prévenir la transmission interhumaine des agents pathogènes respiratoires, dont les autres mesures barrières, l'hygiène des mains et l'adoption de comportements exemplaires.

#### La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) a tenu compte :

- Des propositions émises sur un recyclage des EPI par les CDC nord-américains en situation de pénurie majeure avec possibilité d'utiliser [3] :
  - une blouse de laboratoire à manches longues,
  - une chemise de patients éventuellement doublée d'un tablier plastique à usage unique,
  - un tablier à usage unique avec des gants à manchettes longues et des protèges avant-bras.
- Du risque de confusion avec une casaque stérile.
- Du coût du retraitement incluant la main d'œuvre nécessaire.

**La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) recommande :**

- De valider un processus de retraitement des sur-blouses à usage unique imperméables à manches longues sous les conditions suivantes :
  - Le respect des étapes de lavage (température 60°, temps >30min), séchage (en tambour 20 minutes à 50°C), vérification de l'intégrité, conditionnement (pliage, mise en sachet), et stérilisation (autoclavage à 125°C pendant 20min),
  - Le choix d'un matériau constitutif des sur-blouses permettant ce traitement, donc à tester,
  - Une qualité du matériau qui ne perd pas ses propriétés déperlantes (donc à tester) ; à défaut, l'impératif de le doubler d'un tablier à usage unique pour les soins mouillants ou souillants,
  - Le choix d'un nombre de retraitement possible préalablement déterminé soit sur des tests, soit en accord avec le fabricant,
  - L'existence d'une procédure de retrait de la sur-blouse qui doit prévoir l'ouverture des lanières pour ne pas les déchirer,
- D'explorer les alternatives au retraitement des sur-blouses à usage unique :
  - Utilisation de sur-blouses à manches longues en tissu, lavables à 60°C, avec port d'un tablier à usage unique si soins mouillants ou souillants
  - Modalités d'utilisation des sur-blouses à usage unique (une seule fois, une par poste, pour plusieurs patients, ...) qui seraient alors à définir sous certaines conditions.
  - Utilisation uniquement d'un tablier à usage unique avec friction des mains et des avant-bras avec une solution hydro-alcoolique (cette alternative serait acceptable pour un geste sans contact avec les épaules).

*Les recommandations de cet avis de la SF2H sont basées sur les connaissances actuellement disponibles et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, de l'évolution de l'épidémie actuelle COVID-19 et des stocks disponibles de sur-blouses à usage unique en France.*

*Elles sont diffusées sous la responsabilité du conseil scientifique de la SF2H et de son président.*

**Références**

- [1] Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H). Avis du 28 janvier 2020 relatif aux mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un patient considéré comme cas suspect, possible ou confirmé d'infection à 2019-nCoV. Accessible sur : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/01/Avis-prise-en-charge-2009-nCoV-28-01-2020.pdf> (consulté le 02/04/2020)
- [2] Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Coronavirus disease (COVID-19) outbreak: rights, roles and responsibilities of health workers, including key considerations for occupational safety and health. 19 March 2020. Accessible sur : [https://www.who.int/publications-detail/coronavirus-disease-\(covid-19\)-outbreak-rights-roles-and-responsibilities-of-health-workers-including-key-considerations-for-occupational-safety-and-health](https://www.who.int/publications-detail/coronavirus-disease-(covid-19)-outbreak-rights-roles-and-responsibilities-of-health-workers-including-key-considerations-for-occupational-safety-and-health) (consulté le 02/04/2020)
- [3] Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Strategies for Optimizing the Supply of Isolation Gowns. When No Gowns Are Available. Accessible sur : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/ppe-strategy/isolation-gowns.html> (consulté le 02/4/2020)